

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



N°/MEF/DGD-12

NOTE D'INFORMATION N° 172 / DU 28 SEP 2012

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du personnel que conformément au Décret Présidentiel N°2011-476 du 21/12/2011 portant obligation d'identifier les abonnés des services de Télécommunication ouvert au public, l'entreprise de téléphonie mobile **MOOV** déploiera une équipe dans les différents Services de l'Administration des Douanes en vue de procéder à l'identification de ses abonnés non encore identifiés.

Cette opération aura lieu du **mercredi 03 au vendredi 05 octobre 2012**. A cet effet, chaque agent abonné MOOV devra déposer l'une des pièces suivantes : la photocopie de sa carte nationale d'identité, ou de sa carte de commission ou de sa carte professionnelle dans les lieux indiqués ci- dessous :

**LES SITES D'IDENTIFICATION DES ABONNES MOOV DE LA
DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

- 1-BUREAU DE L'ACTION SOCIALE (DIRECTION GENERALE DES DOUANES)
- 2-SECRETARIAT DU DIRECTEUR DE LA FORMATION ET DE LA DOCUMENTATION (ECOLE DES DOUANES)
- 3- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DES ENQUETES DOUANIERES
- 4- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE ET DES INTERVENTIONS
- 5- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS DU PORT ET DES SERVICES SPECIAUX)
- 6-SECRETARIAT DU DIRECTEUR DES SERVICES AEROPORTUAIRES ET DES REGIMES ECONOMIQUES
- 7- SECRETARIAT DU SOUS DIRECTEUR DES REGIMES ECONOMIQUES
- 8- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DE L'ANALYSE DES RISQUES, DU RENSEIGNEMENT ET DE LA VALEUR.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P./ LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

